



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question au Gouvernement n° 2260

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Il y a dix ans, la France comptait deux actifs pour un retraité. Dans dix ans, selon toutes les prévisions, il y aurait un actif pour un retraité.

Parallèlement au vieillissement de notre population, l'entrée des jeunes dans le monde du travail survient de plus en plus tard et se fait avec une grande difficulté.

Ces prévisions et ces constats ne peuvent nous laisser indifférents et nous rappellent qu'une politique familiale soutenue devient plus que jamais nécessaire.

La famille constitue l'un des éléments dynamisants de la croissance démographique et de la cohésion de notre société. Elle est souvent le rempart ultime sur lequel chaque membre peut trouver ce que la solidarité nationale n'est pas toujours en mesure de lui assurer.

Pour l'ensemble de ces raisons, la politique familiale mérite d'être une priorité nationale.

J'ai déposé il y a deux ans une proposition de loi visant à instituer un salaire parental de libre choix.

Récemment, plusieurs de mes collègues membres du groupe de travail parlementaire sur la famille et l'enfant ont contribué à l'élaboration d'un livre blanc préconisant notamment la création d'une allocation parentale de libre choix dès le premier enfant et la substitution d'une prestation d'éducation aux actuelles allocations familiales.

Enfin, un rapport sur la famille rédigé par Hélène Gisserot vient d'être remis au Gouvernement.

Monsieur le ministre, à quelques jours de la conférence nationale sur la famille, les Français attendent un signe politique fort en faveur de la famille. Pouvez-vous nous indiquer les intentions du Gouvernement en la matière ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Le Nay, vous avez raison. Si la France a un atout, c'est d'avoir une tradition de politique familiale. Nous avons même enregistré cette année un léger redressement démographique. C'est la chance principale de notre pays. On oublie de dire qu'avec 60 millions d'habitants, il aura dans quelques années le même nombre de jeunes de moins de quinze ans que notre voisin, l'Allemagne, qui a 80 millions d'habitants. Il faut pour cela continuer dans la même voie.

Vous avez parlé de votre proposition de loi et d'un livre blanc. Mais parlez aussi de ce que vous avez déjà fait ! Grâce à la réforme initiée par Mme Veil sous le gouvernement de M. Balladur, 305 000 familles touchent aujourd'hui l'APE, contre 156 000 auparavant. Pour les jeunes enfants, la caisse nationale d'allocations familiales dépensait, avant la réforme, 10 milliards. Elle en dépense aujourd'hui 21 milliards. Vous pouvez être fier d'avoir voté une telle réforme.

Nous préparons la conférence nationale de la famille avec une approche globale. Le travail de Mme Gisserot a donné lieu à une grande concertation : 500 personnes de tous les horizons y ont contribué. Le parlement enrichira ces réflexions.

Nous avons besoin d'une prospective, mais elle ne doit pas se réduire à la question des allocations. Il faut considérer le temps de travail, les rythmes, les services donnés aux familles et le problème des grands enfants.

Nous pourrions ainsi faire un travail très constructif et prolonger tout ce qui a déjà été entrepris sous cette législature. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et Liberté.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Il y a dix ans, la France comptait deux actifs pour un retraité. Dans dix ans, selon toutes les prévisions, il y aurait un actif pour un retraité.

Parallèlement au vieillissement de notre population, l'entrée des jeunes dans le monde du travail survient de plus en plus tard et se fait avec une grande difficulté.

Ces prévisions et ces constats ne peuvent nous laisser indifférents et nous rappellent qu'une politique familiale soutenue devient plus que jamais nécessaire.

La famille constitue l'un des éléments dynamisants de la croissance démographique et de la cohésion de notre société. Elle est souvent le rempart ultime sur lequel chaque membre peut trouver ce que la solidarité nationale n'est pas toujours en mesure de lui assurer.

Pour l'ensemble de ces raisons, la politique familiale mérite d'être une priorité nationale.

J'ai déposé il y a deux ans une proposition de loi visant à instituer un salaire parental de libre choix.

Récemment, plusieurs de mes collègues membres du groupe de travail parlementaire sur la famille et l'enfant ont contribué à l'élaboration d'un livre blanc préconisant notamment la création d'une allocation parentale de libre choix dès le premier enfant et la substitution d'une prestation d'éducation aux actuelles allocations familiales.

Enfin, un rapport sur la famille rédigé par Helène Gisserot vient d'être remis au Gouvernement.

Monsieur le ministre, à quelques jours de la conférence nationale sur la famille, les Français attendent un signe politique fort en faveur de la famille. Pouvez-vous nous indiquer les intentions du Gouvernement en la matière ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Le Nay, vous avez raison. Si la France a un atout, c'est d'avoir une tradition de politique familiale. Nous avons même enregistré cette année un léger redressement démographique. C'est la chance principale de notre pays. On oublie de dire qu'avec 60 millions d'habitants, il aura dans quelques années le même nombre de jeunes de moins de quinze ans que notre voisin, l'Allemagne, qui a 80 millions d'habitants. Il faut pour cela continuer dans la même voie.

Vous avez parlé de votre proposition de loi et d'un livre blanc. Mais parlez aussi de ce que vous avez déjà fait ! Grâce à la réforme initiée par Mme Veil sous le gouvernement de M. Balladur, 305 000 familles touchent aujourd'hui l'APE, contre 156 000 auparavant. Pour les jeunes enfants, la caisse nationale d'allocations familiales dépensait, avant la réforme, 10 milliards. Elle en dépense aujourd'hui 21 milliards. Vous pouvez être fier d'avoir voté une telle réforme.

Nous préparons la conférence nationale de la famille avec une approche globale. Le travail de Mme Gisserot a donné lieu à une grande concertation : 500 personnes de tous les horizons y ont contribué. Le parlement enrichira ces réflexions.

Nous avons besoin d'une prospective, mais elle ne doit pas se réduire à la question des allocations. Il faut considérer le temps de travail, les rythmes, les services donnés aux familles et le problème des grands enfants. Nous pourrions ainsi faire un travail très constructif et prolonger tout ce qui a déjà été entrepris sous cette législature. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe République et Liberté.)

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2260

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1997, page 1418

Réponse publiée le : 27 février 1997, page 1418

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 février 1997